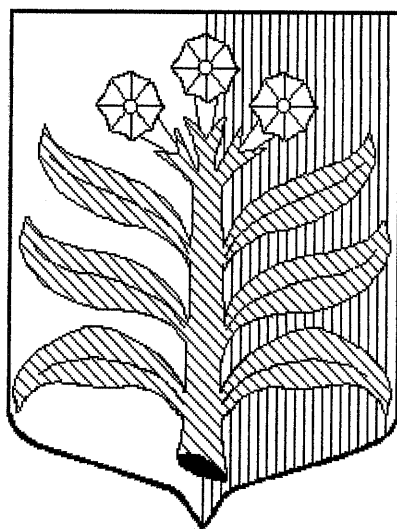


**COMMUNE DE**  
**CORCELLES-PRES-PAYERNE**



**RAPPORT DE GESTION**  
**2 0 2 3**

**SYNDIC D. GIVEL :**  
**Administration générale – Sécurité publique –**  
**Mobilité – Promotion économique**

**ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1**

Durant l'année 2023, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 45 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 795 lettres ou demandes diverses et a pris 300 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 332 lettres officielles.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 8 préavis concernant :

- 01/2023 : Création place multisports
- 02/2023 : Gestion 2022
- 03/2023 : Révision des statuts de l'ASIPE
- 04/2023 : Affiliation des membres de la Municipalité à la CIP
- 05/2023 : Arrêté d'imposition 2024-2025
- 06/2023 : Achat d'un véhicule Piaggio
- 07/2023 : Budget 2024
- 08/2023 : Aménagements routiers Rte du Grand-Chemin

Nous avons participé à la plupart des assemblées et rencontres des diverses associations, dont fait partie notre Commune.

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblées et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE, SDIS, ORPC, EPARSE, AIEPV, FOREMS, etc. ;
- Assemblées et comités des coopératives du Grand-Chemin et Dumont, Fondation Oscar Detrey ;
- etc...

Cpte 11.31850 : Montant (non budgétisé) pour la création du film promotionnel de la Commune.

Cpte 11.3195 : Sur l'exercice 2023, il n'y a pas eu de correction de la récupération de la TVA sur les domaines autofinancés.

Cpte 11.436 : Participation aux excédents de la Vaudoise Assurances 2020/2022 (Fr. 4'387.80) et divers remboursements.

**PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13**

Cpte 13.436 : Participation aux excédents de la Vaudoise Assurances 2020-2022 (Fr. 11'889.30). Retours d'indemnités journalières suite accidents et maladie.

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

Mme Angelika Mayor a été engagée au 14.08.2023 à un poste fixe de 50 % comme aide-concierge et Mme Justine Geissbühler en qualité d'auxiliaire à la déchetterie dès le 16.08.2023.

M. Ewan Petkovski a commencé son apprentissage d'agent d'exploitation au service de la voirie, ainsi que Mlle Romy Pujol à l'administration communale. Toutefois, cette dernière a rompu son contrat d'apprentissage en octobre, la profession d'employée de commerce ne correspondant finalement pas à ses attentes.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2023 est de :

A plein temps : 7 (y compris 1 apprenti)

A temps partiel : 5 (équivalent à 3,1 EPT)

Auxiliaires : 10

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

### **CONTROLE DES HABITANTS – informations**

Au 31 décembre 2023, la population de la Commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du Canton, à 2'915 habitants (2'852 en 2022), soit une augmentation de 2,2 % (4,8 % en 2022).

Suisses : 1'988 (68,2 %)      Etrangers : 927 (31,8 %)

Ce chiffre officiel du Canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'940), étant donné que le Canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2023, quatre personnes ont été auditionnées par la délégation municipale dans le cadre de leur demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au Canton pour la suite des procédures.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 18 mars 2023.

En 2023, 134 octogénaires et plus ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la Commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter sept personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité trois couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage, quatre couples pour leurs 60 ans et un pour 70 ans de mariage !

**POLICE - SECURITE – chapitre 60**

Cpte 60.351 : La facture pour la police cantonale se monte à Fr. 71,50 par habitant.

Police municipale

Agent de Sécurité Publique (ASP) : En 2023, des contacts ont été entrepris avec la commune d'Avenches pour une collaboration avec un agent. Nous n'avons toujours pas de réponse.

Dans le cadre de l'ARBV, des demandes pour un agent qui pourrait travailler sur plusieurs communes sont également en attente.

Cpte 60.437 : Les amendes sont en augmentation. Les contrôles sont plus fréquents et les infractions sur des mises à ban de diverses places de parc chez les privés sont également dans ce compte, tout comme les permissions spéciales (établissements de nuit).

La Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie. Une discussion a lieu chaque printemps avec le chef de poste de Payerne, afin de faire un point de la situation.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire. Celle-ci nous transmet ultérieurement les informations sur le nombre d'infractions commises. A la Route du Bornalet, et suite à l'aménagement du giratoire, le taux d'infractions enregistré par le radar mobile de la gendarmerie est en nette baisse. Auparavant, c'était une moyenne de 12 % d'infractions qui était relevée ; elle est désormais entre 2 et 3 %, soit dans la moyenne cantonale.

Le radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse de ceux-ci à l'intérieur de notre village. Il est déplacé au gré des demandes.

Cpte 60.452 : Refacturation de frais d'expulsion.

Chiens

Au 31.12.2023, 163 propriétaires de chien(s) sont recensés dans la commune pour un total de 184 chiens.

**DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65**

Notre Commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully.

Le comité de pilotage (COPIL) pour la future caserne de Payerne est toujours actif. Les délais sont respectés. Le vote sur le crédit de construction se fera en juin 2024. Le début des travaux est prévu pour septembre 2024 et la mise en fonction fin 2025.

Le montant de la facture pour l'association se monte à Fr. 36,55 par habitant.

En cours d'année, le SDIS a engagé un professionnel pour s'occuper de la formation des sapeurs-pompier.

L'effectif des détachements de premiers secours est à nouveau conforme aux exigences.

Le rapport complet de gestion du SDIS est à votre disposition sur demande.

### **PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66**

La Commune est membre de l'association intercommunale ORPC Broye-Vully.

Les effectifs de cette organisation sont toujours en forte diminution.

Le Conseil d'Etat vaudois se penche sur plusieurs versions, afin d'inverser la tendance et pérenniser cette institution dans le temps.

Les Points de Rencontres d'Urgences (PRU) ont démontré qu'ils pourraient à l'avenir servir à d'autres utilisations, comme la centralisation des livraisons pour les communes.

Cpte 66.352 : La participation par habitant en 2023 se monte à Fr. 16,00.

Cpte 66.436 : Note de crédit du Groupe E suite à un décalage avec les acomptes payés.

### **PROMOTION ECONOMIQUE – informations**

Pour sa promotion économique, la Commune travaille avec la COREB.

### **COREB : Communauté régionale de la Broye – informations**

En 2023, elle regroupe 49 communes et 277 membres privés. Elle emploie 4.9 EPT répartis sur 6 personnes.

Suite à sa réforme, et afin de présenter les 4 domaines d'activités stratégiques dans lesquels la COREB va s'orienter, des séances d'informations seront organisées dans les communes. Une séance est planifiée en mars 2024 pour Corcelles.

**MPLE A. BAUX JAQUEMET**  
**Vignes - Affaires sociales - Petite enfance**

**VIGNOBLE – chapitre 33**

Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.2 ha, situés principalement sur la commune de Lutry. Une parcelle se trouve sur la commune de Bourg-en-Lavaux (Pinot Noir « Epresses »).

La répartition des cépages plantés est d'environ 50/50 entre les blancs et les rouges. Chasselas, Pinot Gris et Viognier pour les blancs. Pinot Noir, Gamaret, Garanoir, Divico, Galotta et Plant Robert pour les rouges.

Notre vignoble est cultivé par notre vigneron-tâcheron, M. Anthony Mottaz. La Municipalité le remercie pour l'excellent soin qu'il lui apporte tout au long de l'année.

Année viticole

Lancées le 21 septembre, les vendanges se sont terminées le 11 octobre sur un bilan plus que positif. La récolte s'est montrée qualitative, saine, abondante et, pour ne rien gâcher, elle s'est déroulée dans des conditions météorologiques idylliques et dignes d'un été indien.

Ce millésime se montre qualitativement magnifique, tant pour les blancs que les rouges. Les raisins étaient sains et l'année fut calme sur le plan phytosanitaire.

Les acquis (droits de production) ont été atteints et le taux de sucre moyen était de 95° pour les rouges et 78° pour les blancs.



Généralités

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltées et des quantités de vin produites. La récolte de l'année en cours peut créer des incidences importantes sur les comptes de l'année suivante et créer un déséquilibre entre les années, notamment dû à l'absence de valorisation des stocks de vins dans les comptes.

Préambule

Après plusieurs années moyennes en termes de quantités, nous avons pu récolter le maximum autorisé en 2023 et nous pouvons nous en réjouir.

Une explication plus détaillée est donnée à la lecture des comptes, mais de manière générale la raison principale du déficit des comptes 2023 est la suivante :

La petite récolte de 2022 nous a obligé à acheter du vin clair en 2023 afin de compléter notre propre production.

La pleine récolte de 2023 a forcément augmenté le montant payé selon la récolte à notre vigneron-tâcheron, ainsi que les coûts de vinification payés au litre à notre œnologue.

La différence de valeur du stock de vins en bouteilles et en vrac entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 est estimée à plus de Fr 80'000.-- (valeurs utilisées ; Fr 5,--/l. pour le vrac, Fr 15,--/l. pour les bouteilles, tous types confondus).

Cpte 331.300 : La visite annuelle aux vignes de la Municipalité a été remplacée cette année par la journée portes-ouvertes (voir compte 332.300).

Cpte 331.3140 : Quelques réfections ont été nécessaires sur le bâtiment de Savuit. Notamment, peinture Fr 4'500,-- et travaux électriques Fr 1'155,--. Le sèche-linge a dû être remplacé pour un montant de Fr 1'693,--.

Des travaux prévus en 2023 ont été repoussés à 2024.

Cpte 331.3141 : Les investissements annuels pour le renouvellement régulier des ceps permettent d'assurer la durabilité de notre vignoble.

Au printemps 2023, 200 m<sup>2</sup> de Galotta ont remplacé du Gamaret à la Baume. Au Boitel (Epresses), 550 m<sup>2</sup> de Pinot Noir ont pris la place des ceps vieillissants.

La facture de la réfection d'un mur à Chatalet se monte à Fr 7'974,-- au lieu des Fr 15'000,-- budgétisés.

Cpte 331.318 : Le montant payé pour l'assurance grêle se monte à Fr. 8'368,60.

Cpte 331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV).

Cela fait bien des années que les acquits n'avaient pas été remplis dans leur entier. Le dépassement de ce compte est principalement dû à cela et, dans une moindre mesure, à l'indexation due au renchérissement. Comparée à 2022, la quantité récoltée est environ 20 % plus élevée.

Le montant total du raisin vendu à la maison Schenk de la récolte 2022 se monte à Fr. 5'805,-- dont les  $\frac{3}{4}$  ont été payés en 2023, soit Fr. 4'353,75. Le solde correspond au premier acompte pour la récolte 2023, Fr. 1'689,75 et au raisin vendu pour le marché, Fr 80,--.

Cpte 331.436 : M. Anthony Mottaz participe au financement de 10 % de l'assurance grêle. Chaque année, il verse un montant de Fr. 500,-- pour financer la remorque à vendange acquise par la Commune en 2015.

Cpte 331.451 : Le montant budgétisé correspondait au subside cantonal pour la réfection du mur à Chatalet (cpt 331.3141). Les travaux ont eu lieu en fin d'année et le subside n'a pas été versé en 2023.

### Service de la cave

Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à Vallamand chez notre œnologue. Le raisin rouge est transporté en grappes et pressé à Vallamand. Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront assurées jusqu'à la mise en bouteilles.

La Municipalité remercie notre œnologue M. Pascal Matthey, pour son excellent travail.

Cpte 332.300 : Une journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 2 septembre. A cette occasion, les visiteurs ont eu l'occasion de participer à une visite accompagnée de nos parcelles. De la raclette et bien entendu les vins de Corcelles leur ont été servis dans nos locaux à Savuit. Tous les municipaux ont été mobilisés pour cette journée, ce qui induit une augmentation des vacations sur ce compte.



Cpte 332.310 : Il n'a pas été nécessaire d'éditer de nouvelles listes de prix et livrets « idées cadeaux », d'où la différence entre le budget et les comptes.

Cpte 332.313 : Dans ce compte apparaissent notamment, le matériel nécessaire à la mise en bouteilles et les fournitures pour les coffrets cadeaux. Un nombre supérieur de bouteilles a été acheté en 2023 par rapport à 2022. La différence de coûts se monte à Fr 7'700,--, dont env. Fr 3'000,-- imputée à l'augmentation des prix. A noter qu'un supplément énergie a été instauré par notre fournisseur.

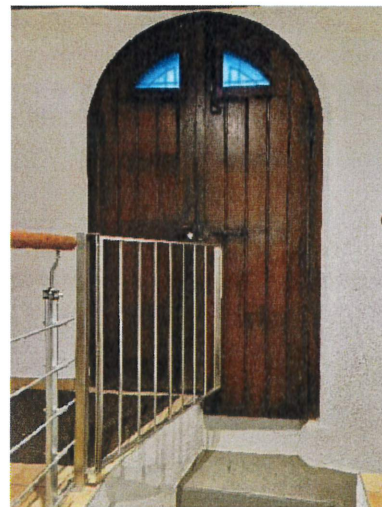


Les prix ont également augmenté au niveau des bouchons (+12 %) et des vis (+ 22 à 26 % selon la couleur).



Cpte 332.314 : Au vu de la récolte moyenne de 2022, du vin clair a été acheté pour un montant de Fr. 12'425,--. Le solde correspond au Pinot Noir acquit pour assurer la production du rosé Clin d'Oeil.

Cpte 332.3141 : Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, un portail a été posé à l'entrée de la cave de la Grotte à Payerne, Fr. 1'324,--.  
L'ancien local d'embouteillage a été entièrement repeint, Fr. 7'985,--. Pour rappel, le carnotzet et ses annexes sont proposés à la location.



Cpte 332.317 : La quasi-totalité de ce compte est liée aux frais de la mise des vins et aux deux jours de livraisons. Dépliants, annonces, décorations, repas de midi offert aux invités, repas du soir offert aux personnes ayant travaillé pour la mise, agape pour les livraisons.

Cpte 332.318 : Dans ce compte figurent les frais de : transport, vinification (y c. produits œnologiques), mise en bouteilles (hors matériel), ainsi que l'assurance transport.  
Factures XC Œnologie pour la vinification de l'Emoustillant et transport, Fr. 5'380,--.  
Montant attribué à l'augmentation des coûts de production, Fr. 1'400,--.  
Montant facturé en trop à récupérer en 2024, Fr. 1'300,--.  
Production supplémentaire par rapport à 2022, 5'200 litres.

En 2023, 56'600 flacons de la récolte 2022 ont pris place au dépôt des Répies, ce qui correspond à environ 13'100 litres de vin blanc, 10'100 litres de vin rouge et de 2'300 litres de rosé.  
Les dernières étapes de la production de l'Emoustillant (récolte 2021) ont eu lieu au printemps. 940 bouteilles ont été livrées depuis Cartigny.  
En décembre nous avons mis en vente le Démognac, une eau-de-vie de vin élevée selon la méthode de l'Armagnac. L'étiquette est l'œuvre de la société KIS Communication.



Cpte 332.3181 : Dans ce compte apparaissent les frais de dégustation et les macarons Terravin. Les Chasselas « Bertholod », « La Baume » et « Villette », les Pinots Noirs « Lutry » et « Epesses », ainsi que le Gamaret & Garanoir « L'Ondoyant » ont obtenu le label Terravin en 2023. Coûts Fr. 3'540,--.

Un film promotionnel pour la mise des vins a été créé par M. Jonas Rapin pour un montant de Fr. 1'320,--.

Des panneaux didactiques ont été posés à chacune de nos parcelles afin de fournir quelques explications à ceux qui cheminent dans notre vignoble. Solde de la facture Fr. 2'691,-- (Un acompte de Fr. 5'000,-- a été payé en 2022).

Cpte 332.3189 : Rachat d'un solde de vin après manifestation.

Cpte 332.330 : Amortissement de l'embouteilleuse et des barriques acquises en 2022.

Cpte 332.390 : Ce compte est relativement stable par rapport à 2022. Le montant budgétisé est incohérent.

Cpte 332.435 : L'année 2023 peut être qualifiée de bonne en termes de quantités vendues tenant compte de l'absence de vin blanc disponible durant le mois de janvier (stock épuisé).

Cpte 332.436 : Remboursement des acomptes payés en trop pour l'électricité à la cave de Payerne.

### 333 Caveau

Cpte 333.316 : La licence du caveau a été renouvelée (Fr. 300,--).

Cpte 333.435 : En plus de l'ouverture des vendredis soir, le caveau est régulièrement utilisé pour des événements privés. A noter que la présence d'une personne travaillant pour la Commune est obligatoire pour sa privatisation.

En raison de son départ à l'étranger, Mme Flavia Giorgianni a fait part de sa démission au 31 août 2023. Mme Marie-Ange Danzi, jusqu'alors remplaçante, a été nommée au côté de Véronique Delacour qui a fêté ses 10 ans de service en 2023.

## **PARTICIPATION A LA COHESION SOCIALE (PCS) – chapitre 72**

Sous la dénomination "Participation à la cohésion sociale" sont regroupés les coûts de la politique sociale supportés par les communes et le Canton.

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- Assurance-maladie
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage

L'ensemble des dépenses dans ces domaines est partagé à moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du Canton. Selon un protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'État et l'UCV, la répartition est de deux tiers à la charge du Canton et un tiers à la charge des communes, uniquement sur l'augmentation des dépenses sociales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Avec le protocole d'accord de 2020, un montant supplémentaire est déduit de la participation communale, selon le tableau ci-dessous.

|   | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 et suiv. |
|---|------|------|------|------|------|------|------|---------------|
| Diminution de la PCS en mios de CHF (rééquilibrage financier) | 50   | 60   | 70   | 80   | 90   | 100  | 125  | 150           |

La participation définitive à la cohésion sociale 2022 pour notre Commune se monte à Fr. 981'816,20 (Fr. 936'295,-- en 2021).

## **ARAS (association régionale des assurances sociales) – chapitre 72**

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de 47'143 habitants au 31.12.2023. 92 collaborateurs y travaillent pour 68.88 EPT ainsi que 53 AMF (Accueillants en milieu familial), dont 5 à Corcelles.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les Agences d'assurances sociales (AAS), le Centre régional de décision des PC Famille (CRD) et l'Accueil familial de jour (AFJ).

De plus, l'ARAS assume, sur délégation de l'ARAJ Broye, toute la partie administrative et financière de celle-ci.

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

Cpte 72.300 : Un groupe de travail au sein du codir de l'ARAJ nommé « pérennisation de l'ARAJ » a été créé. Ce GT a notamment pour objectif de pérenniser la gouvernance des structures préscolaires et d'encourager au développement.

Cpte 72.3515 : Nous constatons une nette hausse de notre participation à la cohésion sociale par prélèvement sur impôts. Cette augmentation est en lien direct avec les impôts conjoncturels que nous avons touchés sur l'année (droit de mutation, gains immobiliers, successions et donations).

Cpte 72.3525 : Suite à l'accord Canton-Communes, le financement des AAS est à la charge du Canton. Les frais de l'administration des organes de l'ARAS et la cotisation au Conseil des régions sont à charge des communes membres de l'ARAS Broye-Vully.

#### **FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72**

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

Cpte 72.3651 : La participation communale est de Fr. 4.--/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

#### **ARAJ (association régionale accueil de jour) – chapitre 72**

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise.

Le réseau propose trois types d'accueil : l'accueil préscolaire (crèches), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'Accueil Familial de Jour (Accueillant(e)s en Milieu Familial).

22 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye. Les familles domiciliées dans l'une de ces communes ont accès à l'offre d'accueil de jour organisée par le réseau.

Le prix de la pension est calculé en fonction du revenu des parents et de la fréquentation de l'enfant dans la structure. Le bureau administratif de l'ARAJ s'occupe de calculer le revenu déterminant des parents, d'établir les contrats de placement et de la facturation.

Cpte 72.3655 : En 2023, l'acompte pour le réseau de l'ARAJ était de Fr. 100,75/hab. Notre participation à la FAJE (fondation d'accueil de jour des enfants) se monte à Fr. 14'260.--.

Durant l'année, 55 petits Corçallins ont fréquenté les Passerelles à Corcelles et 3 à Payerne.

Suite au décompte final de l'ARAJ, la participation de notre Commune se monte à Fr. 281'005,50 pour 2022 (Fr. 283'932,10 en 2021).

21'370 heures en AFJ et 49'868 heures en accueil préscolaire ont été consommées par des Corçallins (respectivement 23'300 et 45'520 heures en 2021).

#### **PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS**

72.436 : Dans ce compte figure le remboursement des jetons de présence de l'ARAJ, l'ARAS et FOREMS

#### **OFFICE DU TRAVAIL – information**

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le Nord du district.

A fin décembre 2023, le district Broye-Vully compte 1'453 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 104 sont domiciliés dans notre Commune.

Pour 2023, la moyenne du taux de chômage pour le Canton est de 3,6 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 4,1 %.

**MPL O. CHERBUIN**  
**Informatique – Epuration – Cours d'eau**  
**Affaires religieuses – Cimetière**

#### **SERVICE INFORMATIQUE – chapitre 19**

En 2023, nous avons mis à jour le logiciel « Fractal » qui regroupe tous les documents de travail des différents services de la Commune. Cette dépense était prévue au budget et a été imputée sur le compte 19.310.

Cpte 19.314 : Hébergement Officloud ; Le dépassement sur ce compte correspond à la note de crédit du compte 19.436, ce qui équilibre globalement les comptes.

Cpte 19.3091 : Cours de formation de la boursière sur MCH2.

#### **EPURATION – chapitre 46**

La STEP est entretenue de manière à assurer un fonctionnement normal malgré l'âge avancé de certains composants. En vue de la construction de la nouvelle STEP intercommunale, nous évitons dans la mesure du possible de faire des frais dans une vision à long terme.

Les équipements vieillissent mais restent fonctionnels. Il faut quand même s'attendre à une hausse des coûts d'entretien ces prochaines années.

Les équipements non redondants sont toujours surveillés et entretenus ; du matériel de rechange est disponible sur site pour les éléments qui pourraient prêter le fonctionnement de notre épuration.

Cpte 46.300 : La diminution des heures de vacations est en partie due à la mise en stand-by partielle des séances de CODIR de l'Éparse. En 2023, le traitement de la procédure de mise en zone a été prolongé et aucune avance significative n'a pu être effectuée.

#### **RESEAUX EC/EU – chapitre 46**

Au début 2023 et à la suite des travaux sur le domaine public, les propriétaires privés ont terminé leurs travaux de mise en séparatif de la rue Vers-chez-Cherbuin et l'impasse Clos-à-Pugin.

Une étude est en cours pour l'avant-projet technique et financier pour la suite des travaux de mise en séparatif de la rive droite de l'Arbogne. Un préavis pour la première étape de ces travaux a été soumis au législatif en mars 2024.

L'étude de mise en séparatif du quartier de Bitternaz et de l'impasse des Deux-Canaux pose quelques problèmes aux mandataires. Les indications prévues pour ces travaux dans le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) doivent être revues car elles sont partiellement irréalisables.

Cette évacuation, prévue initialement par gravité dans le cours de l'Arbogne, n'est pas possible par gravitation et nécessitera un relevage au moyen d'un ou de plusieurs pompes. Cela rend l'étude plus compliquée et augmentera les coûts de la réalisation des travaux dans ce secteur.

D'autre part, nous effectuons dans le cadre de l'entretien courant et ceci plusieurs fois par année, des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra, afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire, permettre ainsi la mise à jour de notre plan des canalisations.

#### **COURS D'EAU – chapitre 47**

En 2023, sur les cours d'eau, nous avons procédé principalement à des travaux d'entretien sur l'Arbogne ; il n'y a pas eu de chantiers particuliers de réfection des berges.

L'entretien des cours d'eau est supervisé par le Voyer des eaux, M. Claude-Alain Davoli, qui valide tous les travaux effectués aux abords de ces derniers. En cas d'intervention dans le cours d'eau, une coordination avec le garde-pêche est aussi mise en place.

Le long du canal des Sézines, nous avons terminé la deuxième coupe de carolins et il n'y a donc plus de danger de chutes d'arbres dans ce secteur.

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un élagage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 60 % pour 2023 (cpte 47.451).

### **AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58**

Au 31.12.2023, notre population compte 937 protestants, 965 catholiques, 412 habitants d'autres religions et 626 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le Canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2023.

### **CIMETIERE – chapitre 64**

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 26 habitants durant l'année écoulée, ce qui est dans la moyenne par rapport à la population (env. 1 %).

Au 31.12.2023, les cendres funéraires de 202 défunts reposent au jardin du souvenir.

En 2023 et à la suite des travaux de création du giratoire, l'accès à l'avant du cimetière a été modifié, ne permettant plus le parcage des véhicules à cet endroit. Ces derniers devant dès lors utiliser la place située sur la partie arrière, une entrée a été créée à cet endroit pour permettre un accès direct aux piétons.



**MPL L. COSENDAI**  
**Finances - Instruction publique**

### **FINANCES – chapitre 2**

Pour la révision des comptes de l'année 2023, la Municipalité a décidé de confier ce mandat à la société "Fiprom SA" établie à Lausanne. Cette entité de Prométerre est spécialisée dans la tenue de comptabilités pour les communes et associations intercommunales. Elle sera parfaitement en mesure de nous accompagner pour la transition à MCH2.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2023, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

**Compte d'exploitation**

|                                      |              | <u>Budget 2023</u>   |              | <u>Comptes 2023</u>  |
|--------------------------------------|--------------|----------------------|--------------|----------------------|
| Revenus                              | Fr.          | 11 024 733,00        | Fr.          | 14 699 799,38        |
| Charges                              | - Fr.        | <u>11 075 172,00</u> | - Fr.        | <u>14 347 513,22</u> |
| <b><u>Résultat de l'exercice</u></b> | <b>- Fr.</b> | <b>50 439,00</b>     | <b>+ Fr.</b> | <b>352 286,16</b>    |

**Cash-flow de l'exercice**

|   |            | <u>Budget 2023</u> |            | <u>Comptes 2023</u> |
|---|------------|--------------------|------------|---------------------|
| Excédent<br>(y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées) | - Fr.      | 50 439,00          | + Fr.      | 352 286,16          |
| Amortissements sur investissements au bilan   | Fr.        | 862 700,00         | Fr.        | 3 906 132,50        |
| Prélèvements sur réserves   | - Fr.      | 80'000,00          | - Fr.      | 2 271 654,60        |
| Attributions à réserves   | Fr.        | <u>0,00</u>        | Fr.        | <u>461 879,06</u>   |
| <b>Total amortissements et réserves</b>   | Fr.        | <u>782 700,00</u>  | Fr.        | <u>2 096 356,96</u> |
| <b><i>Cash-flow (marge d'autofinancement)</i></b>                                   | <b>Fr.</b> | <b>732 261,00</b>  | <b>Fr.</b> | <b>2 448 643,12</b> |

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influence très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

**Liquidités :**

L'évolution est la suivante :

|                          |            | <u>31.12.2022</u>   |            | <u>31.12.2023</u>   |
|--------------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|
| Caisse                   | Fr.        | 8 995,15            | Fr.        | 12 335,90           |
| Compte Postfinance       | Fr.        | 500 972,57          | Fr.        | 473 776,39          |
| Compte BCV               | Fr.        | 970 313,19          | Fr.        | 1 358 334,43        |
| <u>Compte Raiffeisen</u> | <u>Fr.</u> | <u>2 562 228,34</u> | <u>Fr.</u> | <u>2 562 816,79</u> |
| <b>Total</b>             | <b>Fr.</b> | <b>4 042 509,25</b> | <b>Fr.</b> | <b>4 407 263,51</b> |



**Dette communale**

|                            |            | <u>31.12.2022</u>   |            | <u>31.12.2023</u>   |
|----------------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|
| Dette                      | Fr.        | 9 620 261,00        | Fr.        | 8 608 929,00        |
| <u>./. Disponibilités</u>  | <u>Fr.</u> | <u>4 042 509,25</u> | <u>Fr.</u> | <u>4 407 263,51</u> |
| Dette nette                | Fr.        | 5 577 751,75        | Fr.        | 4 201 665,49        |
| <br>                       |            |                     |            |                     |
| Nombre d'habitants         |            | 2 852               |            | 2 915               |
| Dette moyenne par habitant | Fr.        | 1 956               | Fr.        | 1 441               |

***Soit une variation de notre dette nette de - Fr 1'376'086.26.***

Il convient encore de relever que des investissements bruts pour un total de Fr. 1'472'107,77 ont été engagés durant l'année sans contracter d'emprunt.

**Capital au 31.12.2023**

|                              |    |                     |
|------------------------------|----|---------------------|
| Capital au 31.12.2022        | Fr | 5 806 873,50        |
| Bénéfice de l'exercice 2023  | Fr | 352 286,16          |
| <b>Capital au 31.12.2023</b> | Fr | <u>6 159 159,66</u> |

**Réserves**

Attributions obligatoires :

À la suite du bénéfice réalisé sur le chapitre no 46 « Réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisé par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 123'525,54 a été enregistrée dans la réserve « fonds, épuration des eaux ».

Pour donner suite au bénéfice réalisé sur le chapitre no 81 « Service des eaux » et non autorisé par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 38'353,52 a été enregistrée dans la réserve « fonds, adduction d'eaux ».

Attributions volontaires :

*a) fonds de réserve pour travaux futurs (cpte 43.380) :* Un montant de Fr. 300'000,-- a été attribué à cette réserve.

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

*a) fonds de réserve épuration :*

- Réfection BMEC (préavis 03/2015) : un amortissement de Fr. 55'000,-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

- Mise en séparatif VCCP (préavis 03/2022) : un amortissement de Fr. 262'000,-- a été comptabilisé, selon décision du préavis précité.

*b) réserve pour aménagements routiers :*

- Rte du Bornalet (préavis 09/2020) : un amortissement de Fr. 160'000,-- a été comptabilisé, selon décision du préavis précité.

*c) fonds travaux futurs*

- Transformation du Collège (préavis 06/2019) : un amortissement de Fr. 1'469'082,10, a été comptabilisé, selon décision du préavis précité.

*d) fonds de réserve plans directeurs :*

- Un prélèvement de Fr. 100'165,40 a été effectué en lien avec les frais liés aux travaux effectués dans le cadre du PACom.

**Amortissements comptables**

Profitant d'un très bon exercice comptable, un amortissement extraordinaire de Fr. 950'000,-- sur le compte 9143.4 Propriété Rue du Collège est comptabilisé. Le solde au bilan s'élève à Fr. 790'000,-- au 31.12.2023. Cette décision a été prise en fonction du futur DDP, qui sera octroyé à l'ASIPE, pour la construction du collège. Il nous apparaît opportun de diminuer au maximum la valeur de ce terrain.

**Chapitre 21 / Impôts :**

Le taux d'impôt communal de l'année 2023 est passé de 68.5 % à 65 %.

Les évolutions sont les suivantes :

**a) personnes physiques :**

|                   |            | <u>2021</u>         |            | <u>2022</u>         |            | <u>2023</u>         |
|-------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|
| Impôts revenu PP  | Fr.        | 3 392 362,82        | Fr.        | 3 433 666,84        | Fr.        | 3 422 996,82        |
| Impôts fortune PP | Fr.        | 363 823,59          | Fr.        | 374 255,79          | Fr.        | 346 104,99          |
|                   | <b>Fr.</b> | <b>3 756 186,41</b> | <b>Fr.</b> | <b>3 807 922,63</b> | <b>Fr.</b> | <b>3 769 101,81</b> |
| Impôts source PP  | Fr.        | 194 421,79          | Fr.        | 192 708,60          | Fr.        | 181 398,79          |
| Total impôts PP   | Fr.        | 3 950 608,20        | Fr.        | 4 000 631,23        | Fr.        | 3 950 500,60        |
| Budget total PP   | Fr.        | 3 625 000,00        | Fr.        | 3 760 000,00        | Fr.        | 3 470 000,00        |

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2023 : 1'760 (1'740 en 2022).

***b) personnes morales :***

|                    |     | <u>2021</u>       |     | <u>2022</u>       |     | <u>2023</u>       |
|--------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|
| Impôts bénéfice PM | Fr. | 173 750,00        | Fr. | 156 734,05        | Fr. | 193 091,60        |
| Impôts capital PM  | Fr. | 32 729,70         | Fr. | 14 051,60         | Fr. | 17 571,15         |
|                    |     | <hr/>             |     | <hr/>             |     | <hr/>             |
|                    | Fr. | <b>206 479,70</b> | Fr. | <b>170 785,65</b> | Fr. | <b>210 662,75</b> |
| <br>               |     |                   |     |                   |     |                   |
| Budget total PM    | Fr. | 161 000,00        | Fr. | 125 000,00        | Fr. | 125 000,00        |

Nombre de personnes morales assujetties pour la période fiscale 2023 : 164 (167 en 2022).

***c) défalcation sur impôts :***

La défalcation sur impôts est malheureusement toujours conséquente pour l'année 2023. Elle se monte à Fr. 75'000,-- environ. A contrario de 2022, l'ACI nous a restitué plus de Fr. 18'000,- suite à la récupération d'actes de défaut de biens relatifs aux impôts.

***d) recettes conjoncturelles :***

Il convient de relever les importantes recettes relatives aux droits de mutations (cpte 21.4041) pour un montant de Fr. 620'772,90 alors que Fr. 120'000,-- était prévu au budget. La différence s'explique essentiellement par les droits de mutation issus du transfert de la parcelle industrielle acquise par Lidl.

Les impôts sur les droits de successions et donations, dont le budget était de Fr. 20'000,--, se sont montés à plus de Fr. 115'000,--.

**18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :**

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2022 intervient durant l'été suivant. Afin de clarifier ces montants et sur conseil de notre fiduciaire, de nouveaux comptes ont été ouverts, afin d'y passer les soldes de l'année précédente.

|  |       | solde 2022 s/exercice 2023 |            |
|--|-------|----------------------------|------------|
| 18.452 EtaCom transports                 | - Fr. |                            | 59.00      |
| 22.352 Alimentation fonds de péréquation | - Fr. |                            | 97'271.00  |
| 22.452 Retour du fonds de péréquation    | Fr.   |                            | 269'191.00 |
|  |       | <hr/>                      | <hr/>      |
| En faveur de la commune                  | Fr.   |                            | 171'861.00 |

Ce montant figure sous compte nouvellement créé no 22.4521 « Retour péréquation directe année préc. ».

*Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :*

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.

- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2023.
- Dès l'exercice 2023, le décompte final provisoire de l'année est comptabilisé au 31.12.

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante :

|                           |            | 2022<br>(facture finale) |            | 2023<br>(dcpte provisoire) |
|---------------------------|------------|--------------------------|------------|----------------------------|
| EtaCom transports, forêts | Fr.        | 337'659.00               | Fr.        | 331'634.00                 |
| Alimentation péréquation  | - Fr.      | 1'256'118.00             | - Fr.      | 1'358'490.00               |
| <u>Retour péréquation</u> | <u>Fr.</u> | <u>2'163'506.00</u>      | <u>Fr.</u> | <u>2'080'026.00</u>        |
| En faveur de la commune   | Fr.        | 1'245'047.00             | Fr.        | 1'053'170.00               |

|   |
|---|
| <b>INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitre 50</b> |
|---|

Au 31 décembre 2023, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 284 élèves (+37) Etablissement primaire : total : 1'520 élèves (+65)  
 Secondaire (9-11) : 85 élèves (-7) Etablissement secondaire : total : 786 élèves (+68)

Sur l'ensemble de l'ASIPE, le nombre total d'élèves (2'306) a connu une hausse de 6.1 % par rapport à 2022.

En 2023, suite et fin des travaux de révision des statuts de l'association qui a validé l'intégration des communes d'Henniez, Valbroye et Villarzel et l'élévation du plafond d'endettement. Ces nouveaux statuts sont entrés en vigueur le 13 septembre 2023 lors de leur acception finale (après le Conseil intercommunal, puis les législatifs des 9 communes) par le Conseil d'Etat vaudois. En lien avec leur intégration, les trois nouvelles communes associées ont payé à fin 2023 un montant total de Fr. 800'000,00 correspondant aux futurs coûts supplémentaires générés pour l'ASIPE par ces adhésions.

Par ailleurs, un fonds de réserve de Fr. 100'000,00, constitué par les 6 communes initiales, a été dissout sur l'exercice afin de ne bénéficier qu'aux communes ayant contribué à sa constitution. Ces deux éléments ont eu une incidence non négligeable et positive sur le résultat final, permettant une ristourne aux 6 communes associées.

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 9'440'526,03, alors que le budget en prévoyait Fr. 9'587'141,19. Cette différence positive est à imputer entre autres aux éléments précités, ainsi qu'au respect rigoureux du budget.

Vu que les comptes de l'ASIPE doivent être équilibrés, la somme de Fr. 1'733'404,87 a été restituée aux six communes membres au terme de l'exercice 2023, dont Fr. 250'618,50 à Corcelles.

Durant l'année écoulée, le CODIR de l'ASIPE a attribué le mandat d'architecture pour le projet de construction d'un collège à Corcelles au Bureau Ferrari Architectes à Lausanne. A fin 2023, le dossier était au stade d'avant-projet.

Les discussions régulières entre l'association intercommunale et notre Municipalité continuent, afin de mener à bien ce dossier à satisfaction de toutes les parties, surtout sur les aspects de mobilité et d'intégration du bâtiment dans l'espace villageois.

De nombreuses informations détaillées, tant financières qu'opérationnelles, sont disponibles dans le rapport de gestion de l'ASIPE.

Enfin, le samedi matin 4 novembre était dédié à la plantation de l'arbre des 7 ans à proximité du refuge des Corçallettes ; chaque enfant (31 élèves corçallins accompagnés par leurs enseignantes) a pu planter son châtaigner, sous l'œil ravi de ses parents.

**MPLE J. RAPIN**  
**Aménagement du territoire – Police des constructions**  
**Environnement – Gestion des déchets**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41**

Durant l'année 2023, un gros travail a été fourni de la part du bureau Urbanité(s) et aussi du bureau technique de notre commune. Une séance au Canton, durant l'été, a fixé certains points dans la marche à suivre de notre PACom qui ont fait l'objet d'un rapport écrit afin d'être clair dans l'objectif. Ce rapport, émanant du Canton, a retardé de près de 4 mois notre planning initial. Néanmoins, durant cette période, le bureau Urbanité(s) a continué son travail, essentiellement concernant la rédaction du nouveau règlement communal de la police des constructions. En février 2024, la commission a reçu les plans et le règlement afin de pouvoir y plancher. Dès lors, la Municipalité garde dans son objectif de déposer la demande préalable fin mai 2024 et la mise à l'enquête publique pour la fin de l'année 2024.

Nouveau collège. La Municipalité, suite au préavis n°10/2019 autorisant l'achat des parcelles n° 1010 et 1011, a mis en œuvre une modification partielle du plan général d'affectation (MPGA) en vue de la construction du futur collège de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE). Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation de l'offre en infrastructures scolaires sur les communes membres de l'ASIPE. Il est à noter qu'au départ de la procédure, une modification de notre plan général d'affectation (MPGA) avait été acceptée par le Canton. Mais, suite au retour de la demande préliminaire valant examen préalable, ce dernier nous a demandé de revoir le type de procédure et de transformer la MPGA en PA (plan d'affectation) propre à ces deux parcelles. Nous avons donc dû adapter les documents en cours de route, ce qui a donné lieu à des frais d'études supplémentaires non prévus (tels que : dangers de ruissellements, adaptation du PGEE, hydrologie, etc.) L'objectif est de pouvoir disposer du nouveau collège à la rentrée 2027-2028.

La consultation préalable du plan directeur régional (PDR), auprès du Canton, est terminée. Nous devons maintenant mettre à jour le plan en tenant compte des remarques du Canton. Pour ce faire, nous avons plusieurs séances programmées depuis novembre 2023 jusqu'en avril 2024. Ce projet est toujours piloté par la COREB dans le but de sa mise à l'enquête publique.

La zone industrielle des Troches se développe. La construction d'une halle de stockage et de fabrication d'engins pyrotechniques par l'entreprise Sugyp SA est maintenant terminée. La surface côté Nord de Gasser d'une superficie de 64'000 m<sup>2</sup> a été achetée par l'entreprise Lidl et la mise à l'enquête pour la construction d'une centrale de distribution sera déposée durant le printemps 2024.

La surface côté Ouest d'environ 35'000 m<sup>2</sup>, a également trouvé preneur. Un projet est en cours d'élaboration avec une planification de construction à l'horizon 2027-2028.

Dans la zone industrielle des Grands-Longs-Champs, d'une surface totale de 17'000 m<sup>2</sup>, deux nouvelles constructions sont maintenant terminées sur les parcelles 1191 et 1193. Il reste trois parcelles en mains privées pour un futur développement sur environ 12'700 m<sup>2</sup>.

#### **SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41**

Le compte 41.3185 « prestations de service de tiers » comprend divers honoraires qui sont divisés, d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et, d'autre part, celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration.

Aménagement du territoire, principalement le bureau Urbanité(s) et ses partenaires, soit :

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Urbanité(s)        | Fr. 43'074.90        |
| Partenaires divers | Fr. 59'823.75        |
| Total              | <u>Fr.102'898.65</u> |

Le montant de Fr. 102'898,65 est plus élevé que les Fr. 80'000,-- prévus au budget. Il est à noter que cela couvre les plans mais également la rédaction du nouveau règlement de la police des constructions et que toutes les factures ont été soldées pour la fin de l'année 2023. Par rapport au préavis, nous sommes toujours « dans les clous » et disposons encore de Fr. 44'206,75.

La procédure de modification du plan général d'affectation pour le nouveau collège a dû être adaptée selon les vœux du Canton, ce qui explique le montant facturé par le bureau Urbaplan pour un montant total de Fr. 23'629,55. Initialement, nous avions prévu un montant de Fr. 20'000,-- pour ces études.

#### **POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41**

Les activités de la commission de salubrité (COMSAL) sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivrés par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la Commune et ont été traités selon les données suivantes :

|  |    |
|--|----|
| Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis et pas de frais)                | 7  |
| Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale                 | 15 |
| Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC) | 13 |
| Type 3 => PAC (pompe à chaleur) direct à la CAMAC                                  | 8  |
| Type 3 => Enquête complém. dispensée d'enquête publique mais soumis à autorisation | 0  |
| Type 4 => Enquête publique   | 19 |
| Type 4 => Enquête complém. dispensée d'enquête publique mais soumis à autorisation | 1  |
| <br>   |    |
| Total de procédures soumises à autorisation (51 en 2022)                           | 63 |

Soit une augmentation de 19 % du nombre de procédures par rapport à 2022.

#### En 2023

- 62 permis de construire ou de démolir de type 2, 3 ou 4 ont été établis, dont 12 en suspens de 2022.
- 49 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés suite aux visites de la COMSAL.
- 1 permis annulé.

Comme pour les mises à l'enquête, les permis de construire ou de démolir ont augmenté, et ce de 59 %, soit de 39 à 62 unités.

Les permis d'habiter ou d'utiliser ont diminué de 11 %, soit de 55 à 49 ; y compris les PAC (pompes à chaleur) qui sont maintenant incluses dans les mêmes chiffres.

La commission de salubrité est composée de :

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| Président :  | M. Mathieu Richard     |
| Membres :    | M. Laurent Rüfenacht   |
|              | M. Christophe Pahud    |
|              | Dr Jean-Philippe Mobbs |
| Secrétaire : | Mme Corinne Rapin      |

Un programme informatique (Archireport) a été mis en place et fournit une aide précieuse pour la gestion des projets ainsi que pour le suivi des visites. La gestion centralisée des rapports permet un très bon suivi, depuis le début du chantier jusqu'au permis d'habiter.

### **ORDURES MENAGERES – chapitre 45**

460,24 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2023 (435,69 en 2022).

On peut donc observer une augmentation de 5,63 % des déchets. L'augmentation de notre population est de 2,2 %, ce qui explique en grande partie l'augmentation des déchets.

## DECHETTERIE – chapitre 45

Après plusieurs années d'augmentation régulière des charges générales, excepté en 2022, nous pouvons constater un recul régulier et constant depuis 2021 et cette année encore, surtout concernant le poste des déchets compostables, qui lui baisse de 47,22 %. Les raisons de cette baisse importante s'expliquent comme suit :

- Durant l'année 2022, notre service de voirie a tondu les terrains pour le Giron de jeunesse
- L'année 2023 fût très sèche en général, ce qui a significativement baissé le tournus des tontes
- Certains terrains communaux (par exemple le pré devant le cimetière ainsi que les abords de la place de sports en Freybonnaz) sont aujourd'hui tondu en mode mulshing (l'herbe tondue est laissée sur place).

En 2023, la déchetterie communale a enregistré la récupération des déchets comme suit :

|                        | <u>2022</u> | <u>2023</u>       |         |
|------------------------|-------------|-------------------|---------|
| - verre usagé          | 118'450 kg  | <b>108'630 kg</b> | - 8,29% |
| - papier               | 138'811 kg  | <b>142'610 kg</b> | 2,74%   |
| - ferraille            | 41'237 kg   | <b>37'850 kg</b>  | -8,21%  |
| - déchets compostables | 241'970 kg  | <b>127'700 kg</b> | -47,22% |
| - objets encombrants   | 275'940 kg  | <b>238'720 kg</b> | -13,49% |

Pour cette année, enfin, les déchets encombrants amorcent une baisse. Cela rentre dans notre nouvelle politique de la déchetterie et démontre qu'il est possible, avec une gestion plus attentive, de diminuer les coûts de ces déchets relativement élevés. Nous accordons une attention toute particulière à ce poste qui reste toujours un point sensible et délicat. A noter également que les positions « verres usagés et ferraille » sont valorisés et nous touchons un montant en retour pour ces déchets. Néanmoins, les prix à la tonne sont très faibles et les prix des transports, eux, augmentent quelque peu et restent importants.

La benne de récupération pour les flaconnages plastiques ainsi que le casier à berlingots, remportent un franc succès et permettent à la population d'alléger ses sacs officiels.

## PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre Commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la Commune.



**MPL P.A. RAPIN**  
**Routes – Voirie / Service des eaux**  
**Domaines – Forêts – Comblement Rosex**

**DOMAINES – chapitre 31**

Cpte 31.423 : A ce jour aucune location n'est encaissée pour les surfaces mises en culture sur l'ancien comblement terreux et les surfaces en cours de comblement, d'où la différence avec le budget.

Cpte 31.436 : Somme payée par le groupe E pour une servitude de passage sur une parcelle communale.

**FORÊTS – chapitre 32**



L'adhésion au groupement forestier nous apporte pleine satisfaction.

Dans le secteur du refuge forestier, de nombreux arbres malades ont été abattus et dans ce même secteur, nous constatons de magnifiques repeuplements.



Cpte 32.3146 : Fournitures pour l'aménagement du canapé forestier.

Cpte 32.390 : Différents travaux ont été effectués par nos collaborateurs sur les haies et à la construction de ce canapé forestier.

## ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

### Au chapitre routes

Hormis les travaux d'entretiens périodiques, des travaux importants sont liés aux préavis Impasse Clos à Pugin et Giratoire route du Bornalet.

#### Routes

Cpte 43.313 : Achats de matériel : Achats courants + achats de bancs pour Fr. 2'459,60 et deux panneaux d'informations pour les entrées de village pour Fr. 5'700,--

Cpte 43.314 : Les dépenses les plus importantes sur ce compte sont les suivantes :

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| Entretien et construction du réseau d'éclairage public | Fr. | 48'122,10  |
| Entretiens routiers et marquages.                      | Fr. | 108'861,45 |
| Entretien bords de routes.                             | Fr. | 6'251,35   |
| Fournitures de signalisation et d'une barrière         | Fr. | 18'528,75  |
| Achat d'un radar pédagogique.                          | Fr. | 3'219,65   |



*Travaux route du Bornalet et réfection de la place de parc à la place de sport.*

### Au chapitre voirie

Cpte 43.315 : Ce compte comporte l'entretien de tous les véhicules, les achats de véhicules, de matériel et de carburant :

Travaux d'entretien : Service du tracteur John Deere Fr. 1'317,25, du Kubota Fr. 559,10, du Lindner Unitrac Fr. 4'169,35, du Peugeot Partner Fr. 517,40, du Ford Transit Fr. 1'122,-- et réparation du John Deere Fr. 4'046,--.

Achats de matériel : Une tondeuse à gazon et un souffleur Fr. 1'800,--, une brosse balayeuse Fr. 7'500,--, un motoculteur Fr. 800,--, une débroussailleuse Fr. 855,-- et une tondeuse ventrale pour le Kubota Fr. 6'849.70.



*Balayeuse*



*Motoculteur*



*Faucheuse ventrale  
mulching*



*Véhicule de voirie Piaggio  
(Préavis n° 06/2023)*

Cpte 43.316 : Montant de location annuel du silo à sel.

Cpte 43.318 : Facture de la Commune de Payerne pour la balayeuse, ainsi que l'élimination des déchets de balayage.

Cpte 43.3185 :

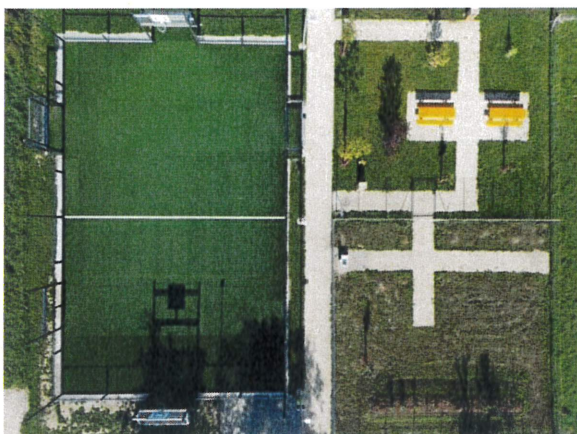
|  |              |
|--|--------------|
| Service hivernal facturé par le canton | Fr. 4'890,45 |
| Location d'un Weidemann.               | Fr. 150,00   |

Cpte 43.436 : Remboursement de travaux de déneigement pour les CFF et différents sinistres remboursés.

Montants de Fr. 412,50 pour le déneigement et Fr. 15'909,75 de divers remboursements de tiers.

Cpte 43.451 : Subventions routes cantonales, concernant des travaux effectués sur les routes cantonales par la Commune. Pas de subvention encaissée cette année.

#### **44 Parcs et promenades**



*Place multisports, espaces de détente et de jardinage pour les classes de Corcelles.*

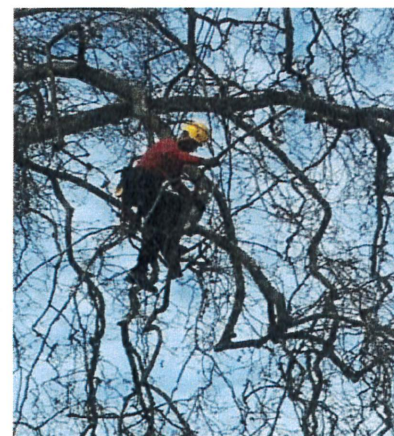


*Nouveau revêtement place de jeux PLC*

Cpte 44.311 : Diverses fournitures, pose d'un revêtement synthétique à la place de jeux PLC et achat d'une pergola pour l'espace détente au chemin des Répies. Les travaux prévus à la place de jeux du Collège ont été reportés à une date ultérieure en raison du projet de gestion du trafic sur cette rue, ce qui explique la différence avec le budget.

Cpte 44.314 : Entretien divers parcs et promenades : notamment gros soins de tailles sur les platanes de l'entrée de village. Ces travaux ont été subventionnés par le Canton.

Cpte 44.436 : Subvention cantonale pour soins des platanes.



Cpte 44.318 : Ce poste comprend les décorations florales du village. Achats de fleurs et de plantes pour le renouvellement annuel.



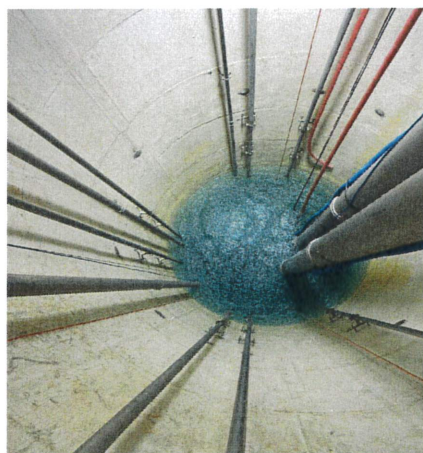
*Aménagements floraux au Gros Pont et à l'Impasse Clos-à-Pugin.*

#### **REAMENAGEMENT TOPOGRAPHIQUE (Rosex) – chapitre 45**

Cpte 452.318 : Différentes prestations de tiers : suivi écologique et honoraires de géomètre.

Cpte 452.434 : Taxe calculée au volume de terre déposé durant l'année écoulée. Les volumes ont été malheureusement surévalués lors du budget.

#### **SERVICE DES EAUX – chapitre 81**



Premier exercice avec l'application du nouveau règlement pour les six derniers mois de l'année 2023.

Depuis début 2021, nous achetons l'eau à l'AIEPV à Fr 0.27 le m<sup>3</sup>.

Cpte 81.301 : Traitements de la secrétaire de l'association et du président du Conseil intercommunal ; ces montants sont refacturés à l'AIEPV.

Cpte 81.311 : Moins de compteurs et radios achetés que prévus.

Cpte 81.314 : Pas de grosse surprise sur l'entretien du réseau de distribution d'eau cette année, mis à part quelques fuites, remplacements d'hydrants, de vannes et de raccords.

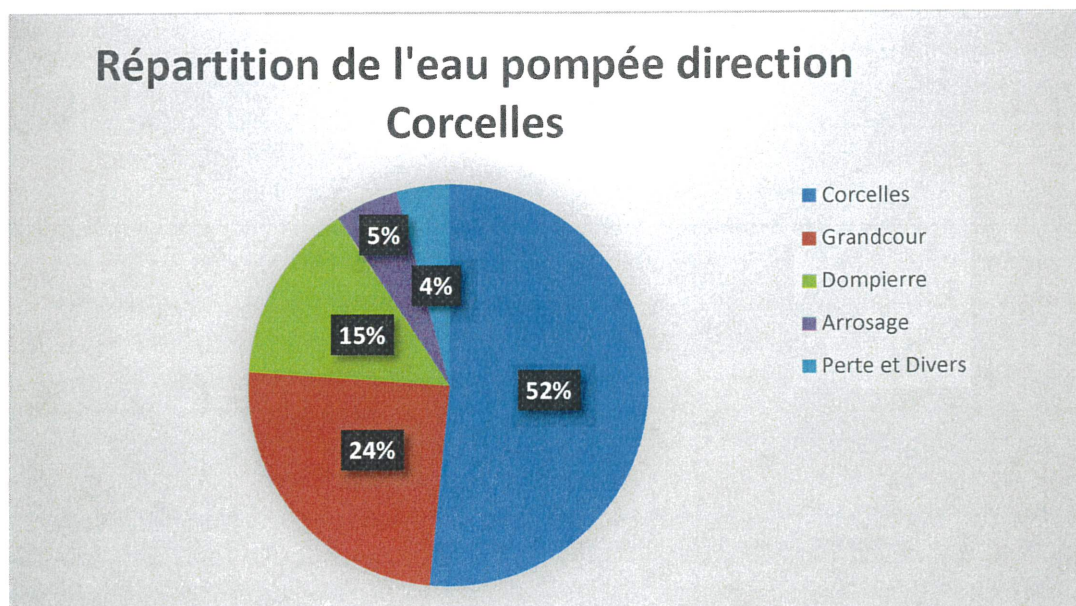
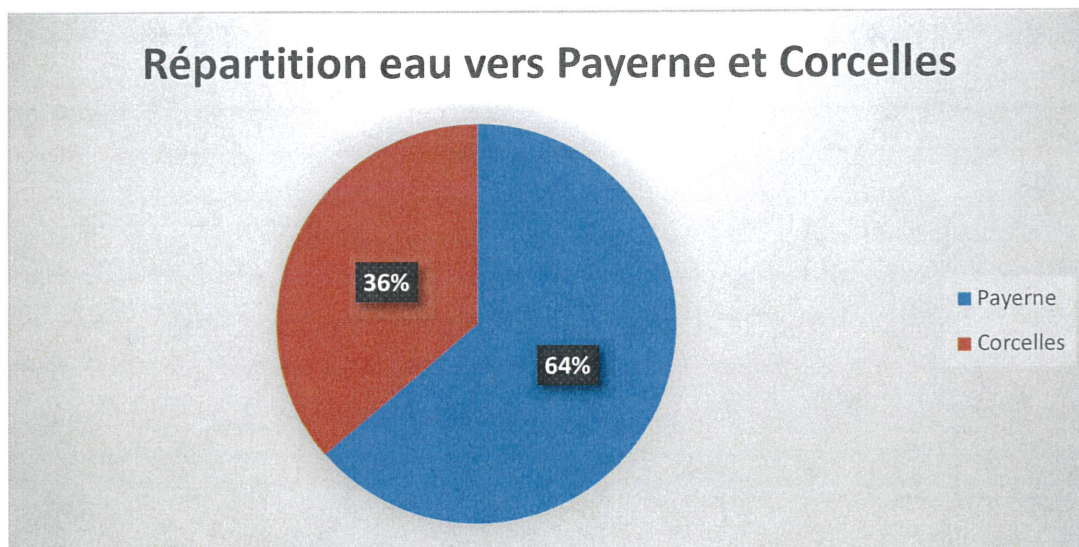
Cpte 81.315 : Contrat de maintenance de la télégestion du réservoir de Belmont.

Cpte 81.3144 : Les travaux de mise en conformité des captages n'ont malheureusement pas été exécutés, ceci au vu de la difficulté à trouver des pièces de rechanges adaptées.

Cpte 81.4341 : Les taxes d'introduction sont liées directement aux permis de construire délivrés.

Cpte 81.436 : Montant remboursé par l'AIEPV pour différentes prestations, telles que le secrétariat, la bourse, les heures de notre fontainier au puits de la Vernaz, les vacances municipales ainsi que celles du président et de la secrétaire du Conseil intercommunal.

Cpte 81.465 : Subsidés de l'ECA, participation cantonale pour des travaux dédiés à la défense incendie.



**MPL D. SANCHEZ**  
**Bâtiments communaux – Sociétés locales – Affaires culturelles**  
**Santé publique**

**SOCIETES LOCALES – chapitre 11**

14 sociétés font partie de l'USL. La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières annuelles. Pour 2023, ces aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 24'200,--.

Afin de soutenir le SlowUp de la Broye, nous avons accordé un soutien financier à hauteur de Fr. 5'000,--.

*Les augmentations et diminutions de montants, indiqués ci-après, sont par rapport aux montants mentionnés dans le budget 2023.*

**SPORTS – chapitre 17**

Sports Cpte 17.315 : L'augmentation de Fr. 1'585,10 est due à plus de frais d'entretien sur les terrains de football.  
Un nouveau terrain pour le mouvement juniors a été créé, suite à l'augmentation du nombre d'équipes de juniors. Ce terrain est également équipé de l'arrosage automatique.  
Cpte 17.314 : Une bâche de protection a été posée sur la fosse du saut en longueur pour Fr. 2'881,--.  
  
Cpte 17.331 : Oubli de l'amortissement sur la place de sports dans le budget 2023 (selon préavis n° 02/2022) d'un montant de Fr. 12'000,--.

**BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66**

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 35'326'585,--.

Vacations Cpte 350.300 : Concernant la plus-value de Fr. 1'282,--, le municipal précédent mettait toutes ses vacances sous le compte « autres bâtiments ».

Hangar la Croix Cpte 350.314 : L'augmentation de Fr. 1'482,10 est due à des dégâts provenant d'une tempête. La remise en état a dû être faite dans les plus brefs délais. La facture se monte à Fr. 2'400,--, dont Fr. 2'200,-- remboursés par l'ECA (cpte 350.436).

|                        |   |
|------------------------|---|
| Assurances             | Cpte 350.3186 : L'augmentation de Fr. 1'342,10 est due aux différentes primes d'assurance de la Vaudoise Assurances et de l'ECA.  |
| Collège                | Cpte 350.505 : Installation de panneaux acoustiques à la salle de rythmique et aménagement d'armoires pour la musique et le chœur d'hommes (préavis 06/2019).<br><br>Cpte 3540.311 : Fourniture et pose d'une poubelle de tris pour la cour d'école pour Fr. 4'082,95.<br><br>Cpte 3540.314 : Fourniture de linoléum pour la classe n° 102 pour Fr. 5'198,10. Les travaux seront faits durant les vacances d'été 2024.<br>Remplacement des meubles de rangement pour la même classe (Fr. 4'160,--). |
| Temple                 | Cpte 351.312 : La diminution de Fr. 2'299,85 est due au raccordement au chauffage à pellets du collège (moins de frais d'électricité).<br>Cpte 351.314 : L'augmentation de Fr. 2'245,90 est due au raccordement du chauffage entre l'école et le Temple.  |
| Auberge et gde salle   | Cpte 352.300 : La moins-value de Fr. 1'969,-- est due au municipal précédent qui ne séparait pas les vacances par bâtiment.<br><br>Cpte 352.312 : Le montant des charges d'électricité et chauffage n'a pas été adapté ou réévalué lors du budget 2023. L'augmentation est due à une forte augmentation des coûts. Un 2 <sup>ème</sup> remplissage de la citerne a été fait en fin d'année pour un montant de Fr. 19'919,35, avant l'augmentation du taux de TVA.                                   |
| Grande salle           | Cpte 352.3141 : L'augmentation des coûts de l'entretien de Fr. 10'628,15 est due à diverses réparations et au remplacement d'appareils industriels, de quelques appareils sanitaires et à la réparation de la chaudière.  |
| Auberge et gde salle   | Cpte 352.331 : Amortissement sur l'Auberge communale de Fr. 14'950,40 (solde résiduel figurant au bilan).   |
| Refuge                 | Cpte 353.314 : Remplacement de la fosse septique pour Fr. 12'068,65.  |
| Bâtiment administratif | Cpte 355.312 : La plus-value de Fr. 640,15 est due à une augmentation du prix de l'électricité.<br>Cpte 355.436 : Supplément de loyer encaissé de Fr. 27'518,80, selon le chiffre d'affaires du magasin Denner.   |



|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Pont de danse                  | Cpte 356.314 : Remplacement de tout l'éclairage intérieur.  |
| Local voirie et service du feu | Cpte 357.312 : L'augmentation de Fr. 2'373,40 est due à un 2 <sup>ème</sup> remplissage de la citerne qui a été fait en fin d'année pour un montant de Fr. 2'624,20, avant l'augmentation du taux de TVA.   |
| Lutry, Tour 5                  | Cpte 359.314 : Augmentation de Fr. 11'803.90 pour divers travaux d'entretien et notamment suite à des dégâts et infiltrations d'eau.  |
| Propriété Rue du Collège       | Cpte 3595.312 : L'augmentation de Fr. 1'146,40 est due à un 2 <sup>ème</sup> remplissage de la citerne qui a été fait en fin d'année pour un montant de Fr. 4'146,40, avant l'augmentation du taux de TVA. Une bonne partie de ce mazout sera récupérée lors du démontage de ces bâtiments, d'ici à l'automne 2024, et sera ajouté à la citerne du bâtiment de la voirie. |

### SANTE PUBLIQUE – chapitre 73

FOREMS : A la suite de l'augmentation du nombre de séances pour le projet Forems (futur EMS la Coulaz), le montant des remboursements est plus élevé et se monte à Fr. 849,70.

### CONCLUSION

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre Commune durant cette année 2023.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

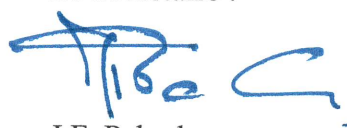
Le Syndic :



D. Givel

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud